

Synthèse – Atelier Place de l'innovation urbaine/Réseau des Aménageurs de la Méditerranée
18 décembre 2020

Participants :

- Pierre Massis – **Avitem**
- Marie Baduel – **Avitem**
- Flavie Guiselin – **Avitem**
- Olivier Jonas – **Cap Digital**
- Bruno Bessis – **DGALN**
- Enrico Mazzon – **Capénergies**
- Malika Roussel – **Institut Méditerranéen de l'Eau**
- Hicham Benabid – **Alternative IT**
- Fatima-Zahra El Khalifa – **Cluster Solaire**
- Youssef Hayat – **Agence d'urbanisation et de développement d'Anfa**
- Mohammed Afakhri – **Société d'aménagement de Zenata**
- Jalel Ben Amor – **Sté Al Buhaira de Développement & d'Investissement**
- Younes Chamkhi – **Région Casablanca-Settat**

L'objectif de ce second atelier est de préciser sous quelles formes et à quelles conditions, cette plateforme d'innovation française pourrait inclure une dimension internationale, et plus précisément méditerranéenne. Quels services elle pourrait apporter, quelles dynamiques partenariales méditerranéennes pourrait-elle soutenir? Selon la DGALN, cette plateforme devrait prendre une dimension numérique mais pas seulement : l'autre dimension de l'animation de réseaux et d'accompagnement des acteurs semble déterminante : animation d'ateliers, de formations....

La dimension méditerranéenne n'est pas neutre car elle fait référence à des histoires urbaines communes entre les pays du pourtour méditerranéen et notamment entre la France et les pays du Maghreb et des défis communs urgents comme la lutte contre le changement climatique, la transition écologique ou encore des enjeux sociaux de pauvreté et de migrations.

Dans ce second atelier sont présents des maitres d'ouvrage et des innovateurs. Des territoires ont été particulièrement sollicités, comme territoires pilotes, tels que le Grand Casablanca ou le Grand Tunis.

 Quelles fonctionnalités pour la future plateforme ?		Résultats partiels
[1] Promouvoir les projets innovants portés par les territoires ou les MOA	[2] Promouvoir les solutions innovantes portées par des innovateurs	[10] Construire un double numérique du territoire
[3] Identifier des innovateurs, leurs solutions et domaines d'expertise	[4] Favoriser les coopérations entre acteurs de l'innovation afin de structurer un écosystème territorial d'innovation urbaine	[11] Sensibiliser, acculturer et former les MOA aux enjeux du développement durable des territoires
[5] Proposer un dispositif d'intermédiation - structuré - entre maîtres d'ouvrage publics/privés et innovateurs	[6] Faciliter les expérimentations de solutions innovantes sur les territoires	[12] Sensibiliser, acculturer et former les MOA au process d'innovation, aux procédures partenariales, à l'open innovation
[7] Evaluer les solutions innovantes	[8] Evaluer les impacts des solutions innovantes sur le plan du développement durable	[13] Elaborer des expressions communes de besoins regroupant plusieurs maîtres d'ouvrages, dialogue avec les innovateurs
[9] Mutualiser des ressources documentaires sur la ville durable		[14] Construire des réponses partenariales aux appels d'offres ou appels à projets sur les sujets de la ville durable
		[15] Soumettre des projets d'innovation et effectuer des appels à partenariats pour développer ces innovations
		[16] Coconcevoir des innovations urbaines de manière participative avec les habitants ou utilisateurs
		[17] Dialoguer sur les solutions urbaines innovantes avec des maîtres d'ouvrages à l'étranger
		[18] Centraliser toutes les opportunités françaises - et européennes - de financement public de l'innovation urbaine pour la ville durable

Place de l'innovation urbaine – Atelier Méditerranée #2 - 18/12/2020 - 10

Tour de table : les fonctionnalités d'une plateforme

Vues par les innovateurs

Cluster solaire Maroc - Fatima-Zahra El Khalifa , responsable du cluster solaire Maroc et en qualité d'experte, responsable d'un comité sur les énergies nouvelles au Maroc

Cette plateforme pourrait être un outil à fort impact au Maroc, sachant que la thématique des villes écologiques et des villes nouvelles durables est au cœur des stratégies territoriales au Maroc et s'inscrit parfaitement dans un cadre ouvert de coopération franco-marocaine.

Concernant les fonctionnalités, celles présentées par Olivier JONAS sont assez exhaustives. Madame El Khalifa souhaite appuyer sur quatre points :

- **La diffusion large des appels à projets et la constitution de consortiums nord-sud pour proposer des réponses internationales.** Ce qui pourrait être intéressant pour les membres du cluster solaire marocain, ce serait d'accéder aux différents appels d'offres relatifs au développement des villes durables et de renforcer les opportunités de partenariats dans les deux sens nord-sud et sud-nord : pouvoir publier sur la plateforme des appels d'offres du sud de la Méditerranée et inversement offrir aux Méditerranéens la capacité de participer à des équipes dans le cadre d'appels d'offres qui pourraient être initiés par les différents partenaires de cette plateforme.
- **Un meilleur référencement des acteurs de l'innovation** et des solutions pour une mise en relation simplifiée, incluant des innovateurs du sud.
- **La création de groupes de travail nord-sud** autour des solutions de demain adaptées au contexte méditerranéen.
- **Des expérimentations territoriales.** On observe au Maroc, des expérimentations où sont connectées la production, la distribution et la consommation énergétique au sein de systèmes locaux territorialisés. Ces expérimentations se développent

aussi en France. Le Cluster s'attache à développer au Maroc des territoires d'expérimentation sur ces systèmes énergétiques territorialisés, et partant de ces expérimentations, il pourrait transférer ces solutions éprouvées sur d'autres territoires. On serait donc là sur l'idée de faciliter l'expérimentation de solutions innovantes sur des territoires et d'en accélérer la diffusion. Ce partage d'expertise et d'expérience est tout à fait envisageable.

Capénergies est un pôle de compétitivité français qui est amené à travailler avec les porteurs de projets innovants et avec les territoires. Selon son point de vue, les fonctionnalités 1, 2 et 3 sont les plus importantes (voir image ci-dessus). La solution 18 aussi est très intéressante car il travaille souvent avec des collectivités, et celles-ci ont du mal à se positionner dans les opportunités de financement au niveau européen. Une autre problématique relevée tient au fait que ces collectivités ont un temps de réponse assez long par rapport à d'autres acteurs et qu'il convient de travailler avec elles bien en amont.

Le fait d'utiliser cette plateforme pour diffuser les opportunités mais aussi pour trouver des partenaires au niveau national comme européen convient très bien, à condition que, à la base, soient menées des actions d'animation de l'écosystème afin de préparer les collectivités et de chercher des partenaires au niveau européen bien en amont. Dans ce cadre, il serait intéressant aussi de voir ce qui existe dans les autres pays européens de façon à structurer un relationnel de contacts vers d'autres systèmes d'innovation.

Bamboo for life est une entreprise innovante qui dispose d'une technologie basée sur une solution fondée sur la nature qui utilise le bio-mimétisme. Un certain nombre de points de la présentation sont très importants. Même si Bamboo for Life est une start-up qui a déjà passé l'étape de l'industrialisation, il y a plusieurs éléments qui sont essentiels, notamment la question des terrains d'expérimentation, à laquelle l'échelle de terrain « grandeur nature » est essentielle. En effet, les start-ups peuvent avoir une durée de vie limitée si elles se concentrent sur des démonstrateurs.

La deuxième chose à retenir concerne la réponse aux appels d'offres. Les appels d'offres sont souvent rédigés de manière à exclure des start-ups et donc à exclure l'innovation alors que l'objectif est justement d'avoir des partenaires innovants.

Le troisième point, concerne le financement. Les sociétés comme Bamboo for Life sont des petites sociétés, qui ont besoin d'avoir accès à des financements. Ces derniers existent bien, mais restent souvent inaccessibles aux petites équipes qui ne disposent pas, par ailleurs du savoir-faire pour aller gagner ces financements. IL est donc très intéressant pour BfL de faire partie d'une plateforme comme celle-ci car elle peut assurer un transfert de compétences.

Institut Méditerranéen de l'Eau - L'IME a pour objectif la coopération entre les pays méditerranéens dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il regroupe des collectivités locales et territoriales, des opérateurs, des associations, des PME et des startups et des experts individuels basés dans les pays méditerranéens et en particulier du Sud.

Vues par les Maitres d'ouvrage

Agence d'Aménagement et d'Urbanisation d'Anfa – La proposition 5 paraît tout à fait nécessaire car elle assure la rencontre entre un /des besoins portés par les aménageurs et les solutions portées par les entreprises. On observe encore trop souvent des décalages. Cette évolution nécessite des échanges nourris sur des thématiques majeures – mobilité, énergie, espaces publics...- seule manière pour une start-up d'être en adéquation avec les besoins et donc le marché, surtout si on ne veut pas rester dans le théorique. Il y a des fonctionnalités plus thématiques qui semblent très importantes et qui n'apparaissent pas comme, par exemple, comment organiser cette nouvelle mobilité urbaine dans un territoire ?

Société d'Aménagement de Zenata - Pour la SAZ, l'innovation pourrait être définie sur les trois phases d'un projet urbain :

- Une première phase qui concerne la conception : le besoin porte sur l'innovation pendant la conception du projet ;
- Ensuite le montage financier des projets urbains où il y a beaucoup de choses à innover, dans le partenariat public-privé ;
- Enfin, le volet réglementaire. Quand la SAZ est confrontée à un opérateur de gestion de réseaux, ou à la collectivité, elle est souvent considérée comme des lotisseurs, un développeur de projet immobilier. Quelquefois, l'échelle sur laquelle elle travaille n'est pas la même en termes d'espaces et de temps. Lorsqu'un aménageur fait un projet de ville sur 30-50 ans, on ne peut pas lui appliquer certaines règles qui devraient être destinées à des projets court-termistes, en termes de fiscalité, de taxation, de respect des règles avec la collectivité. A titre d'exemple, lorsque la SAZ aménage un terrain, de 100 hectares, pour pouvoir commercialiser les lots elle doit passer par la fameuse étape de la réception de lotissement. Ainsi, sans prise en compte des temps de commercialisation, en général estimé entre 5 et 7 ans, elle doit avoir équipé dès le début les 100 hectares en points lumineux. Il faut donc équiper avec la technologie d'aujourd'hui alors que l'habitant ne sera pas là avant des années. On ne peut donc pas bénéficier des équipements de dernière technologie dans ce cas.

La plateforme pourrait accompagner les différentes étapes du projet pour positionner l'innovation dans la partie réglementation comme dans la partie conception. La plateforme pourrait intégrer ce volet réglementaire et juridique de façon à accompagner l'évolution face aux besoins d'intégration des innovations. L'analyse comparée des différentes réglementations pourrait être éclairante.

En phase réalisation, dans un projet urbain, la plateforme peut contribuer à une meilleure connaissance et capacité de mise en œuvre des solutions. Et enfin en phase fonctionnement et exploitation - par exemple de système de transports, de gestion des déchets, etc- la plateforme a encore un rôle à jouer pour accompagner l'optimisation des services, intégrant notamment le numérique. Mais tout dépend de la phase de conception pour anticiper les besoins d'innovation, d'où la proposition de la SAZ d'intégrer dans cette réflexion toute la durée de vie du projet, de l'idée à la gestion.

Sté Al Buhaira de Développement & d'Investissement – La Société s'est souvent questionnée sur la procédure et les outils pour arriver à innover, à chercher d'autres moyens plus originaux dans la conception de l'espace urbain, pour s'inscrire dans ces nouvelles tendances de la ville durable et connectée. Le projet bénéficie du fait de se trouver au cœur de Tunis même et constitue une façade maritime pour l'hyper-centre. C'est la raison pour laquelle la Société se soucie beaucoup des 250 hectares qui restent à écrire dans l'histoire de Tunis.

Dans le cadre de son approche, elle a misé sur différentes procédures. Par exemple au niveau du lotissement de la Perle du Lac, elle a lancé un concours *d'urban design* pour évoluer par rapport au premier lotissement qui avait été conçu de façon très traditionnelle. Compte tenu de la position stratégique, elle a essayé de concentrer ses efforts sur le développement durable de ses lotissements.

Voici, ci-après certaines des recherches concernant des solutions techniques adaptées à son contexte naturel et culturel :

- Compte tenu de son milieu salin, des solutions pour végétaliser les espaces verts ont été étudiées. Après essai de plusieurs technologies, la phase de recherche se poursuit.
- Plusieurs entreprises françaises ont pris contact pour proposer leur technologie concernant la gestion des eaux pluviales.
- La question de la mutualisation des réseaux a également été étudiée, mais des problèmes juridiques et institutionnels liés à l'absence de cette pratique en Tunisie est relevée. La recherche d'un investisseur qui a une expérience dans ce domaine-là et qui pourrait développer ce projet en partenariat est en cours.
- Un travail a été initialisé concernant la collecte des déchets, qui a mené à écarter plusieurs solutions qui ne sont pas adaptables à notre culture.
- Enfin, concernant la mobilité, il convient d'être en phase avec les services de l'État afin de valoriser des mobilités écologiques propres à desservir l'ensemble du territoire concerné..

Région Casablanca-Settat - La plateforme offre déjà l'essentiel des réponses. Cependant, il convient de mettre l'accent sur deux points importants : le premier est celui du financement. Si cette plateforme pouvait mentionner des possibilités de financement du projet public et notamment permettre de mieux connaître tout ce qui touche aux PPP, elle gagnerait en intérêt. Le second point consisterait à mieux valoriser les retours d'expérience (REX). En effet, le REX permet de ne pas refaire les mêmes erreurs et d'apprendre avec les expériences des autres. Cette plateforme pourrait être une passerelle entre entreprises et maitres d'ouvrage mais aussi entre acteurs du sud et du nord de la Méditerranée.

En conclusion,

AVITEM – Cet atelier conforte les résultats de l'enquête relative aux fonctionnalités de la plateforme : promouvoir les innovations et les innovateurs, faciliter les coopérations et les médiations entre innovateurs et maitres d'ouvrage, avoir accès à l'information et au financement. Se dégagent de cet atelier trois originalités :

- Un besoin d'adapter les innovations au contexte méditerranéen et pour cela de favoriser les échanges, les partenariats et les accords entre le nord et le sud, dans une relation de réciprocité ;
- L'innovation dans la phase de conception des projets urbains intégrés. Les acteurs qui ont répondu aux enquêtes sont plus orientés sur les phases de réalisation et de gestion, avec, d'ailleurs, l'idée de regrouper ces phases et d'en extraire des analyses en coût global. Pour la phase de conception, il manque encore à ce stade de l'enquête, l'innovation par les concepteurs de la ville. L'innovation dans la façon de concevoir la ville par des équipes pluridisciplinaires d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, des artistes, est un point essentiel négligé dans les approches trop technophiles et qui pourtant devrait avoir un impact fondamental sur les mutations vers plus de durabilité de la ville et des territoires. En dépassant les approches en silos, elle installerait une méthode de projets intégrés.
- Les aspects règlementaires, notamment liés aux fonctionnements de certains organismes de conformité. L'exercice de conformité peut ne pas être en phase avec les besoins d'innovation et entraîner des conflits entre les maîtres d'ouvrage, les concepteurs et les organismes de conformité. Nous connaissons tous des cas par exemple de bâtiments qui ont été très innovants et économes mais qui ne répondaient pas aux normes. C'est donc une question importante, qui peut être éclairée par des analyses comparatives.

-
DGALN- La conception de cette plateforme nécessite des choix. La réglementation ne semble pas être une priorité, relevant plus de la gouvernance que de l'innovation.

Cap Digital – Retenons l'innovation dans les processus amont de la conception même de la ville, qui engagerait des méthodes nouvelles, des montages financiers nouveaux, peut être en identifiant des types de modèles économiques pour la suite, dans des partenariats publics-privés innovants, intégrant une réflexion sur le volet réglementaire, tel qu'il a été évoqué.